AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0660
FR0010949404-FS0269

14 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STENTYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mars 2016, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mars 2016, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société STENTYS et détenir indirectement 884 077 actions STENTYS représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance	0	ns
Bpifrance Participations	884 077	4,97
Total EPIC Bpifrance	**884 077**	**4,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société STENTYS avec maintien du droit préférentiel de souscription[3].

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 802 190 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa n° 16-045 en date du 11 février 2016 et communiqué de la société en date du 4 mars 2016.